



## **REUNION DE QUARTIER**

**Doëlan**

**20 octobre 2018**

---

### **INTRODUCTION :**

Le Maire introduit la réunion et rappelle aux personnes présentes l'esprit de ces réunions publiques : chacun est invité à poser des questions sur son vécu, l'actualité, l'engagement de l'équipe municipale mais ne doit pas évoquer de problèmes de voisinage. L'équipe municipale s'engage d'une année sur l'autre à répondre aux questions posées lors de la réunion publique précédente.

Il y a 10 ans se déroulaient les 1eres réunions de quartier. Ce sont des moments où l'on présente les dossiers en cours. Parfois les réponses sont données au cours de la réunion, parfois l'année suivante si elles nécessitent des investigations ou dépenses budgétaires non inscrites au budget. Le 1<sup>er</sup> temps est toujours consacré à la relecture des questions de l'année précédente. Ces comptes rendus sont tous disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

Deux élus sont référents : Anne MARECHAL et Gilles GARCON. Les citoyens référents sont Mme Le Floc'h et Mme Vigne.

Le maire rappelle les investissements récents sur Doëlan : extension du réseau d'assainissement et enfouissement des réseaux rive droite, réfection de la voirie de la Grange, travaux portuaires avec intégration d'une aire de carénage privé. Il souhaite aussi faire le point sur le dossier de la réaffectation de la friche de l'ancienne conserverie.

L'usine Capitaine Cook fonctionnait jusqu'en 1997. Elle a ensuite servi de lieu d'accueil aux services techniques municipaux jusqu'en 2000 tout en continuant de proposer à la vente ses produits. Un projet immobilier porté par la société Eiffage a été déposé en 2006, l'ABF n'avait alors pas validé les premiers plans. En 2008 le projet a été réorienté. Les élus ont souhaité que le site maintienne une activité économique et qu'un restaurant soit créé. Le projet est alors retravaillé en ce sens avec le groupe Eiffage.

En 2009, avec la crise financière, Eiffage demande à se retirer du compromis de vente auprès d'Intermarché, propriétaire du site. C'est à ce moment-là que la commune sollicite Foncier de Bretagne pour le portage foncier.

En 2011, une étude de reconversion est menée durant 2 ans avec la SAFI et le cabinet d'architecte Compère. Elle propose un restaurant/hôtel de 50 clés avec des activités tertiaires dans le bâtiment dit « Maison Berthèle ».

Toutefois, jusqu'en 2014, la maison de Mr Larzul qui n'avait pas été acquise par Foncier de Bretagne bloquait les projets. Après le décès de Mr Larzul celle-ci est achetée auprès des héritiers, début 2015.



Nous sollicitons alors de nouveau une étude auprès d'un spécialiste de l'économie touristique et hôtelière, la société Horwath. Celle-ci confirme la faisabilité économique et financière du projet.

La caisse des dépôts est intéressée et propose de participer au montage financier du projet et s'associe à la SEMAEB (Région Bretagne). Le groupe Eiffage est choisi par la Caisse des Dépôts pour la construction et les propriétaires de l'enseigne Best Western de Carnac candidatent pour en assurer la gérance. Après un an et demi de concertation avec tous les acteurs concernés le projet est validé en juillet 2017.

Au mois de novembre 2017, contre toute attente, le propriétaire du Best Western annonce son retrait aux investisseurs du projet pour des raisons financières jugeant le prix du loyer trop élevé. Nous en sommes informés en février 2018.

Il nous a fallu depuis relancer le projet et rechercher de nouveaux partenaires. En septembre, 4 investisseurs lyonnais, en lien avec la SEMBREIZH (cellule économique de la région) ont manifesté leur intérêt et ont visité le site.

Mi-octobre, un investisseur/ gérant hôtelier en relation avec la Caisse des dépôts a également visité le site.

QUESTIONS POSÉES 2017	RÉPONSES APPORTÉES
<p>Marc GIRON rue Beg Roudou</p> <p>Au sujet des travaux d'assainissement et de l'enfouissement des réseaux.</p> <p>Ils ont été réalisés dans de bonnes conditions mais l'information sur ces travaux a été insuffisante. Le maire avait informé les riverains qu'ils recevraient un papier dans les boîtes aux lettres et les résidents secondaires le recevraient aux deux adresses.</p> <p>Tout au long de ces travaux, les renseignements ont été pris auprès des entreprises. C'est encore le cas actuellement.</p>	<p>David ROSSIGNOL n'a pas le souvenir de s'être engagé sur des transmissions d'informations individuelles. Sur un chantier aussi complexe, le planning établi évolue. Il y a 2 interventions : une pour les réseaux d'assainissement, l'autre pour les réseaux électriques. Le seul courrier envoyé aux habitants est relatif à la date du raccordement et à l'emplacement du tabouret.</p> <p>Nous sommes en fin de chantier et il y a tous les détails à régler or ce n'est pas le propre de ces entreprises de réaliser les détails. Les enfouissements vont démarrer lundi pour Beg roudou et les autres quartiers à partir du 07/11.</p> <p>Réseaux électriques : ils sont connectés sur les réseaux enfouis Basse Tension (BT) ce qui n'est pas le cas du téléphone. Le chantier se passe bien avec RSB mais plus compliqué avec Orange. Les poteaux BT vont être enlevés dans les 15 jours sauf ceux qui portent aussi du téléphone, qui sont prévus pour la mi-novembre. Pour la fin décembre, tout devrait être réglé.</p> <p>Quand on apprend à chaque réunion de chantier qu'il y a des aléas, on ne peut écrire à chacun. L'information passe effectivement par les entreprises et le dialogue.</p>



	<p>Le maire indique que de tous les chantiers qu'il a vus, c'était le plus complexe vis-à-vis des roches, des casses de machines, de l'étroitesse des voies etc. Il félicite son adjoint. Cela coûte à la commune près de 200 000 € pour les enfouissements ce qui représente un effort important.</p> <p>Sur le raccordement, David ROSSIGNOL a appris jeudi qu'il fallait repousser au 01/12 les travaux. Les travaux en parties privatives pourront commencer après cette date.</p> <p>Le raccordement peut se faire à partir du 01/01/2018. À compter de cette date, les habitants ont deux ans de délai pour se raccorder. Ensuite, une fois raccordé, le contrôle du branchement est fait. La facture sera éditée à ce moment-là.</p>
<p>M<sup>me</sup> Jackson porte-parole de plusieurs personnes de DCE</p> <p>À partir de quelle date les usagers pourront-ils entreprendre de se brancher au réseau ? Réfection des chaussées : échéancier ?</p>	Cf supra
<p>M. Havas remercie la municipalité pour l'équipement de la rue de Stervinou pour le réseau d'assainissement car zone très sensible.</p> <p>De la même façon, accompagnement et information sur les travaux.</p>	Cf supra
<p>L'anse de Stervinou d'année en année est de plus en plus prisée par les kayakistes.</p> <p>Serait-il possible avant juillet que les ST interviennent pour rendre plus accueillant les lieux ?</p>	<p>Le maire se pose la question des kayaks par rapport aux usages portuaires. Nous sommes confrontés au droit de mise à l'eau. La question qui se pose est celle de la navigation dans le port en kayak qui pose un problème de sécurité. Cela a été évoqué lors de la dernière commission des affaires maritimes. Il reste possible que cet usage soit limité.</p> <p>Pour ce qui est de l'entretien, il est annuel. Cette année, du fait d'agents en arrêt suite à des AT, les services ont eu des difficultés à finir d'entretenir le Pouldu (station prioritaire). Certains travaux d'entretien ont donc été retardés.</p>
<p>M<sup>me</sup> Macé constate que le raccordement à l'assainissement en face de chez eux est désormais possible et eux ne l'ont pas : ils habitent au 7 rue Beg an Tour, après l'angle.</p>	<p>David ROSSIGNOL explique que la maison voisine vendue il y a peu a été raccordée car elle pouvait utiliser le réseau gravitaire.</p> <p>David ROSSIGNOL pourra se rendre sur place mais plus on descend et moins c'est possible.</p>
<p>M. Khelfat : habite depuis 35 ans la commune.</p> <p>Il rencontre un problème : il habite au 35 rue de la forêt, près de Cottonard. Il a l'impression que ce lieu est oublié de la mairie. La vitesse des véhicules automobiles pose problème. Il peut à peine sortir de chez lui et a de grandes difficultés à sécuriser les déplacements pour son fils, handicapé. Avec le développement de la</p>	<p>Le maire est désireux d'expliquer la situation.</p> <p>Le maire comprend cette détresse.</p> <p>Pendant des années, on a construit sur le linéaire routier en Bretagne sans se soucier de la circulation automobile... On se rend compte sur beaucoup de lieux que beaucoup de maisons du fait de la circulation automobile sont en difficulté par rapport à des usages normaux : rapports avec les voisins, poubelles etc.</p> <p>La situation que vous vivez est antinomique avec votre habitat. On ne peut changer la maison. On peut faire des aménagements sur les</p>



<p>commune, augmentation de la circulation : sorte de rocade qui se crée ? À cet endroit, la route est très étroite, sans bas-côté. Après le ralentissement, vitesse à 70km heure, c'est comme si les gens étaient encouragés à accélérer...</p> <p>M. Khelfat et son voisin ont déposé une requête : les gendarmes sont venus. M Khelfat s'est vu répondre qu'il fallait s'adresser au Département. Malgré tout le maire est garant de la politique de sécurité.</p> <p>Les gendarmes pourraient tout de même faire des contrôles de vitesse.</p>	<p>routes communales. Le maire n'a pas compétence pour intervenir sur les routes départementales. Le maire a écrit au Département : il a demandé à ce que la vitesse soit limitée à 50km/h. Le département réagit par rapport au code de la route : nécessité si virage etc. Pour le Département, les aménagements ne sont pas justifiés. Le maire est responsable de ce qu'il peut faire.</p> <p>Il n'y aura pas de ralentisseurs car le Département s'interdit d'en faire sur ses routes. La commune en installe en entrées de ville uniquement. Ils sont aussi des éléments potentiels de danger.</p> <p>Le maire est d'accord pour accompagner M. Khelfat dans ses démarches.</p> <p><b>La réponse du département a été négative pour limiter la vitesse. Anne MARÉCHAL va se rapprocher également des campings à proximité qui avaient la même demande et redemander de nouveau une limitation de vitesse auprès des services du Département.</b></p>
<p>M<sup>me</sup> Jackson : le chemin de La Grange pose un problème particulier avec le classement d'office. Il n'est actuellement pas possible à deux voitures de se croiser sur une longueur de 40 m. Ce souci est commun à plusieurs riverains.</p> <p>Les travaux d'assainissement et notamment le positionnement de la pompe de relèvement : localisée sur l'assiette d'un vieux chemin, propriété des riverains. Seule cette impasse ne bénéficie pas de l'enfouissement des réseaux téléphoniques</p>	<p>Le maire s'est rendu sur place de nombreuses fois. Ce dossier est très complexe ; il a généré de nombreux contentieux. Le maire ne peut rendre justice lui-même et il est donc contraint de respecter les procédures. Il y aura une procédure d'alignement qui passera en Conseil municipal. S'agissant du PR, le positionnement a posé question. Il a fallu discuter avec les riverains. La parcelle A350 sur laquelle devrait être situé le PR n'a pas fait l'objet d'accord. Le PR est installé sur la partie publique et non privative. Cela aurait été plus satisfaisant qu'il soit installé sur le 1<sup>er</sup> emplacement pour des questions d'intégration mais cela n'a pas été possible.</p>
<p>Abouchement de la buse d'évacuation de la fontaine du bas de La Grange.</p>	<p>Il s'agit de l'exutoire de la fontaine que nous avions pensé refaire. Joël LE THOER est passé récemment. C'est un problème identifié qui sera soumis au responsable des ST.</p>
<p>Haies qui bordent le chemin côtier entre Stervinou et le Pont du qui ne sont pas taillées.</p>	<p>À voir avec les services pour que le propriétaire soit contacté.</p> <p><b>Les ST sont passés. Une communication régulière sur les obligations d'entretien des haies par les particuliers est à prévoir.</b></p>
<p>M<sup>me</sup> Carpentier 44 rue du Pont du : a vu plusieurs fois la route barrée et non informée. Demande un rendez-vous pour faire part aux élus de tous les désagréments qu'elle connaît depuis un an dont un poteau en bois installé chez elle.</p>	<p>David ROSSIGNOL ira voir Mme Carpentier.</p> <p><b>David ROSSIGNOL l'a rencontrée et est tout disposé à la recevoir de nouveau.</b></p>
<p>M<sup>me</sup> Le Floch : en ce qui concerne la construction du local de la SNSM au bas Pouldu, la commune de Guidel a-t-elle participé ?</p>	<p>La ville de Guidel n'a pas participé aux travaux qui ont été intégralement financé par la SNSM.</p>



<p>M<sup>me</sup> Jackson parking au-dessus de la coopérative : les gens se sont plaints de contraventions. Certains habitent là. Ils demandent la fourniture d'un macaron à poser sur la voiture pour éviter de se faire verbaliser.</p>	<p>Une personne a pu bénéficier d'un emplacement réservé car elle avait des soucis de mobilité.</p> <p>Il n'y a quasiment pas eu de contraventions cet été. Il y en a eu plus à Doëlan : nous avons demandé une attention particulière car les gens se plaignaient que les règles ne soient pas respectées.</p> <p>Les amendes de police sont reversées au Département qui subventionne ensuite des aménagements de sécurité proposés par les communes.</p>
<p>M. Chesnais est allé se baigner cet été à la plage des petits cochons.</p> <p>Il a été couvert d'huile : que s'est-il passé ? Il a appelé la capitainerie.</p>	<p>Mauvais aiguillage à l'accueil.</p>

QUESTIONS POSEES 2018	REPONSES APORTEES
<p>Les haies poussent partout.</p>	<p>Jacques JULOUX précise que les ST passent 3 fois/an selon un plan défini. Toutefois, nous sommes dépendants des conditions climatiques.</p>
<p>Croix de La Grange : à droite, le talus arrive sur la route ; envahi de végétations.</p>	<p>C'est un terrain privé.</p>
<p>M. Scavennec : la route en montant vers la chapelle est dangereuse – risque de dérapage.</p> <p>L'accotement est en mauvais état. La partie bitumée est ravagée.</p> <p>De plus, les gens roulent vite dans le virage.</p>	<p>C'est une route départementale.</p> <p>David ROSSIGNOL confirme l'état problématique de la route.</p> <p>Le passage du géomètre a été prévu. Les ST vont placer la semaine prochaine un balisage provisoire.</p>
<p>M. Le DU : la route de Kerrine a été goudronnée en 2017 jusqu'en limite de propriété sauf chez lui : il reste 20 m. il ne comprend pas pourquoi l'entreprise n'est pas allée jusqu'au bout.</p>	<p>David ROSSIGNOL ne sait pas. Il passera voir M. Le Du.</p> <p>La route est communale. La chaussée sur cette portion nécessitait-elle d'être refaite ? Les reprises ne se font que sur les parties détériorées.</p>
<p>M<sup>me</sup> Penfrat : le stationnement à Toul Douar et Porsach est interdit normalement.</p> <p>L'indication qui concerne la crique de Porsach précise que le stationnement est interdit sauf riverain. En revanche la crique est indiquée, c'est contradictoire. Problème de sécurité car les voitures ne se croisent pas.</p> <p>Propose à Kervellan : une entrée et une sortie</p>	<p>Toul Douar est un emplacement qui comprend une partie privée.</p> <p>Nous avons porté sur le PLU des parkings en rétro littoral grâce à des emplacements réservés mais pour l'instant, les terrains ne sont pas à vendre.</p> <p>Crique de Porsach : le maire a demandé aux ST un nouveau panneau avec simplement « Porsach » d'indiqué sur la route communale. Le panneau crique de Porsach restera, ce sont deux lieux différents.</p> <p>Sur une entrée-sortie il faudra aller voir sur place.</p>
<p>M. Penec : route de Kergantine vers la croix de Lagrange</p>	<p>Le mieux est de rendre sur place pour évaluer la situation. David ROSSIGNOL pense qu'il sera difficile d'intervenir.</p>



<p>Palier d'escalier qui dépasse et il y en a un autre un peu plus haut sur la droite, un peu plus haut que le village de Kerdoalen. Ce dernier présente le risque d'être percuté.</p>	<p>M. Gourmelin note que ces escaliers sont le seul accès par ailleurs.</p>
<p>M<sup>me</sup> Dupuis : au nom de DCE. Le chemin creux de Kerdoalen à la chapelle est emprunté par une voiture car elle ne peut plus sortir par le village de Kerdoalen. (Une maison actuellement en vente a bloqué l'accès avec une chaîne)</p>	<p>Il s'agit d'une maison enclavée. Le maire est informé. Le chemin est à l'identique et il n'est pas abîmé. Le maire regrette la pose de la chaîne. Il ne peut enlever une chaîne d'autorité. Il faut saisir le tribunal. Il semble que ce ne soit pas du domaine public communal. La solution de passer au bout du lotissement n'est pas possible car un bassin de rétention nécessaire a été prévu.</p>
<p>Où en est le dossier de l'anse de Stervinou ?</p> <p>Remarque d'une habitante : la déviation est très bien mais elle prive de la vue.</p>	<p>Les ST ont alerté sur les coûts de restauration de la servitude sachant que le GR 34 était facile à dévier sur une courte distance. Le BM a choisi d'étudier une solution de restauration éventuelle qu'il faut évaluer. Lionel RUNAVOT a contacté la DDTM. La ville n'est pas compétente pour intervenir mais la DDTM et QC oui. La DDTM propose une rencontre à QC avec la commune pour savoir qui prend en charge cette étude et comment la réaliser ?</p> <p>David ROSSIGNOL : le responsable des ST a rencontré cette semaine un bureau d'étude : Arcadis qui va faire une proposition pour restaurer le chemin.</p>
<p>Reconversion de la friche industrielle : en 2011, le choix de conserver une vocation économique au site a été fait. Mais quel est l'espoir que le projet aboutisse ? Ne serait-il pas judicieux de chercher une autre direction pour que le site ne reste pas dans cet état ?</p> <p>Y-a-t-il un délai pour réorienter le projet ?</p>	<p>On a pu vraiment démarrer le programme qu'en 2015, une fois l'ensemble du terrain acquis dont la maison de M. Larzul. Le plan de soutien au tourisme de Laurent Fabius a été lancé la même année. Tous les voyants étaient au vert jusqu'au mois de novembre l'année dernière comme évoqué en début de réunion. Par ailleurs, les 2 études ont conclu à la faisabilité économique.</p> <p>Et quel serait « l'autre projet » ? De l'immobilier privé ?</p> <p>Un projet de cette envergure nécessite du temps et il ne faut pas renoncer aux premières difficultés. Trois ans restent un délai court. Beaucoup de reconversions prennent beaucoup plus de temps. S'agissant de la maison Berthèle, elle intéresse du monde mais tant que le reste n'est pas construit, cela est difficile de se projeter.</p> <p>Le maire croit en ce projet. Tous les éléments montrent que ce projet est potentiellement rentable. Le cabinet DELOITTE missionné par la Caisse des dépôts a confirmé les études menées.</p> <p>Best Western a renoncé car il trouvait trop cher le loyer à ses yeux mais il était annoncé depuis le début.</p> <p>L'EPF souhaite vraiment que le site soit reconverti avec une vocation économique et est parfaitement conscient des enjeux. Un</p>





	report après 2020 si le projet n'était pas prêt d'ici là est envisageable par avenant ou nouvelle convention de portage.
À qui appartient Beg Roudou ? Est-ce devenu privé ?	À voir Ce n'est sans doute pas du domaine public maritime.
M. Venier : quand les travaux d'enfouissement électrique ont été réalisés, l'entreprise qui a coupé les poteaux a laissé une hauteur de 60 cm sur les poteaux. Qui va enlever cela dans la route de Beg Roudou ?	David ROSSIGNOL va passer voir. Normalement ils sont coupés à la base mais le massif reste. C'est l'entreprise RSB qui était chargée des travaux.
Entretien de l'impasse des matelots ? Malgré les interventions, les trous dans la voirie reviennent sans cesse. Pourquoi ne pas mettre du 20/40 plutôt que du tout-venant qui ne tient pas 2 jours ? L'habitant a fini par le faire lui-même puisque après 2 passages inutiles, il lui fallait trouver une solution.	C'est un choix assumé des élus de ne pas imperméabiliser toutes les circulations sur la commune. Il y a plein d'endroits comme cela sur le territoire. Nous sommes prêts à revenir régulièrement pour laisser aux chemins leur caractère naturel. Dans ce cas précis, il y a un chantier de construction en cours et tant qu'il y aura des engins à passer, le chemin sera abîmé. David ROSSIGNOL passera voir si une solution plus pérenne peut être trouvée, en changeant les matériaux utilisés notamment.
M. Le Du : livret d'urbanisme. Il se demande comment on peut construire sans avoir de branchement eau et électrique (Kerrine : Hangar).  Le siège d'exploitation installé dans le village, rend inconstructible les bâtiments agricoles de M. Le Du.	Le PC a dans un 1 <sup>er</sup> temps été refusé. Un appel a été formulé auprès du Préfet car il s'agit d'une activité agricole et dans ce cas, les règlements appliqués diffèrent. La commission départementale des sites et paysages a validé le permis. Ce n'est pas la collectivité qui paye les travaux. Il n'y a pas eu de devis validé par la ville pour des extensions de réseau à cet endroit. La proximité d'un bâtiment agricole peut effectivement rendre inconstructible les bâtiments proches. Toutefois des dérogations peuvent être accordées par le Préfet dans certains cas précis. Celui-ci pourrait faire l'objet d'une telle demande.
Éclairage électrique quai Cayenne la nuit : L'éclairage fonctionne pendant la durée d'éclairage prévue mais il se coupe ensuite vers 2 heures du matin et c'est dangereux.	La consigne : l'éclairage nocturne des ports est généralisé sur la commune pour des raisons de sécurité. Il s'agit probablement d'un dysfonctionnement. Le maire va saisir le directeur des services techniques sur cette anomalie.
M <sup>me</sup> Penfrat formule le vœu en matière d'imposition : la TEOM est élevée et souhaiterait que la collecte soit à la hauteur de ce taux.	Ce taux est intercommunal. Pour la collecte, les demandes sont suivies également par le service intercommunal.
Il n'y a plus d'éclairage à Kerangoff et c'est dommage. L'idéal aurait été d'en laisser un au moins. Un éclairage solaire serait l'idéal.	On venait de faire la route peu de temps avant et lors d'une opération de renforcement de réseau, on nous a proposé d'enfouir les lignes téléphoniques. Ce sont les habitants qui ont fait ce choix : préférer l'enfouissement et renoncer à l'éclairage. Les lampadaires solaires coutent malheureusement trop cher.
Éclairage à Keruster jusqu'à 2h : pas nécessaire	Soit c'est 22h soit c'est toute la nuit. Le quartier est branché sur l'armoire du quai : bientôt ce sera éclairé toute la nuit à moins de créer une nouvelle armoire pour 5000 €.
M <sup>me</sup> Le Moigne : l'installation de toilettes à la chapelle Ste Anne serait bienvenue (4500 visiteurs cet été) Propose des toilettes sèches à l'ancienne.	À étudier.



Barrière sur sentier côtier et du côté de Kerlagat.	Kerlagat, c'est l'ONF qui gère cela. Au-dessus de la criée la barrière sera réparée.
Sur le lieu de l'éboulement, il y a un très gros arbre qu'il faudrait couper pour éviter qu'il entraîne le restant.	David ROSSIGNOL : un arbre retient aussi par ses racines : c'est à double tranchant. À voir sur place.
M <sup>me</sup> Carpentier : il manque de la terre Impasse du Matelot. Il y a trop de gravillons : c'est dangereux et ça pollue car tout repart au lavoir.	Quand on ne touche pas à un chemin, il ne bouge pas. Il faudrait que ça se tasse, or c'est un endroit très humide. David ROSSIGNOL passera voir pour les gravillons.
M <sup>me</sup> Carpentier dispose d'un abris bus en bas de chez elle mais il n'est pas en service. TBK lui dit de voir avec la mairie et la mairie avec TBK.	C'est un arrêt de bus scolaire : pas un arrêt de bus TBK. Donc il ne prend de passagers qu'aux horaires du ramassage scolaire.
M <sup>me</sup> Carpentier informe d'un défaut de signalisation : la rue du Pont du et la rue du port ne sont pas indiquées ; elles ne figurent pas non plus sur le plan du village au stop de Kerangoff. Le port n'est pas indiqué non plus.	On se rendra sur place et installer une plaque si nécessaire
En deux jours, M <sup>me</sup> Carpentier a subi 80 coupures de téléphone quel que soit l'opérateur. La mairie a-t-elle une explication ? Elle n'est pas la seule à subir ces désagréments.	La ville n'est pas compétente en matière de téléphone. Visiblement ce problème n'est pas rencontré par les autres personnes de l'assemblée et relève probablement d'un problème technique à voir avec l'opérateur (box, raccordement ?)